



**ANNEXE AU REGLEMENT FINANCIER
ASSOMPTION SAINTE CLOTILDE BORDEAUX**

Lycée Général et Technologique

Année scolaire 2026-2027

Document à compléter et à envoyer par courrier avant le **14 Aout 2026**

Nom/Prénom de l'élève:

Classe :

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

Le montant de la contribution fixe est déterminé à partir du « revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition 2026 » divisé par « 2 + nombre d'enfants à charge ». La transmission de **l'avis d'imposition 2026 est obligatoire** pour le calcul de votre contribution. À défaut de ce justificatif, la famille sera automatiquement classée dans la catégorie 6, correspondant à la catégorie la plus élevée. Aucune modification de catégorie ni régularisation rétroactive ne pourra être effectuée après l'émission de la facturation.

Catégorie (à déterminer)	N°
Montant estimé de la contribution	_____ €
Cotisation A.P.E.L. (facultative)	25 €

L'aîné(e) de vos enfants est-il scolarisé dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique ? (cocher la case)

☐ OUI ☐ NON

Etes-vous salarié ou enseignant dans l'Enseignement Catholique ? (cocher la case)

☐ OUI (joindre une attestation de votre établissement) ☐ NON

2. STATUT SCOLAIRE (cocher la case)

☐ Interne en pension complète	4 125 €
☐ Demi-pensionnaire (tarif en fonction du nombre de jours)	_____ €
☐ Externe	
Approvisionnement du porte-monnaie pour déjeuner exceptionnellement 10 repas = 86 € par chèque ou carte bleue via école directe	

3. SECTION INTERNATIONALE / BAC BFI / SECTION EUROPEENNE ESPAGNOLE (cocher la case)

☐ Section Internationale en seconde	385 €
☐ Bac BFI en première et terminale Générale	385 €
☐ Section Européenne Espagnole (2 nd , 1 ^{ère} et Tle générale)	105 €

4. TABLETTE NUMERIQUE, LICENCES ET LIVRES NUMERIQUES (cocher la case)

	TABLETTE	LIVRES NUMERIQUES
☐ Seconde	180,00 €	98 €
☐ Première	180,00 €	98 €
☐ Terminale	160,00 €	98 €
☐ Première STMG - Nouveau à la rentrée 2025/2026	270,00 €	98 €
☐ Terminale STMG - Rentrée en 1 ^{ère} 2024/2025	270,00 €	98 €

5. MODE DE REGLEMENT (cocher la case)

☐ En 1 fois par chèque à réception de la facture en octobre
☐ En 3 chèques à réception de la facture et encaissés en octobre, janvier et avril
☐ Par prélèvement automatique à échéance au 5 du mois pendant 9 mois (octobre à juin). <i>Joindre le mandat SEPA complété pour les nouveaux inscrits ou modification du RIB</i>

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT PAR LES DEUX PARENTS

RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
Je soussigné, (Nom et prénom) : reconnais avoir lu le règlement financier et accepte le paiement de l'ensemble des frais tels qu'ils sont décrits. Je m'engage à régler l'intégralité des frais liés à la scolarité de mon enfant et à fournir mon avis d'imposition pour le calcul de la catégorie sans quoi je reconnais que la catégorie maximum me sera appliquée. A : Le : __/__/____ Signature avec la mention « lu et approuvée » :	Je soussigné, (Nom et prénom) : reconnais avoir lu le règlement financier et accepte le paiement de l'ensemble des frais tels qu'ils sont décrits. Je m'engage à régler l'intégralité des frais liés à la scolarité de mon enfant et à fournir mon avis d'imposition pour le calcul de la catégorie sans quoi je reconnais que la catégorie maximum me sera appliquée. A : Le : __/__/____ Signature avec la mention « lu et approuvée » :

A compléter en cas de divorce ou séparation

En cas de séparation ou de divorce, joindre obligatoirement l'extrait de jugement ou la convention parentale indiquant les modalités de répartition des frais de scolarité et indiquer en pourcentage la part payée par chacun des parents.

En l'absence de jugement explicite et à défaut de signature des deux responsables légaux, la contribution la plus élevée est appliquée au responsable signataire de cet avenant.

Part de facturation du responsable légal 1	%	Part de facturation du responsable légal 2	%
--	------------------------------------	--	------------------------------------